



## **Compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du 7 juillet 2021**

Le sept juillet deux mil vingt et un, à dix neuf heures quinze, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Isabelle SIAU  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
Date de convocation du Conseil municipal : 29 juin 2021

**PRESENTS** : Isabelle SIAU, Pierre MONOD, Françoise PEYROUZET, Alain PELISSIER, Mathias ALETRU, Marilyne BEAUDONNET, Guy BUSSON, Brigitte FOURNIL, Jean Claude NAUDINAT, Nathalie RUIZ, Béatrice SOULET.

**ABSENTS EXCUSES** : Fanny EHRHARDT, Adeline PALANQUE

**PROCURATION** : M. René GALLARD a donné procuration à Mme Marilyne BEAUDONNET,  
M. Jérôme MEUNIER a donné procuration à M. Alain PELISSIER

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : Mme PEYROUZET été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### **1- Approbation du compte rendu du 17 juin 2021**

Le compte rendu du 17 juin 2021 a été approuvé sans observations

### **2- Compte rendu des décisions prises par délégation du maire**

a) Déclaration d'intention d'aliéner

Sans objet

### **3- Fonction publique**

3-1) Autres catégories de personnels

a) Remplacement du poste de secrétaire de mairie

La secrétaire de mairie part en congés annuels début août et son congé maternité démarre le 9/09/2021, il convient de pallier à son remplacement.

Mme le Maire indique aux membres du conseil municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de la commune
- rémunération attachée à l'acte.

Mme le Maire explique que la commune a lancé un recrutement le 25 mai 2021, sur le site "emploi territorial".

Constatant de fait la vacance temporaire de l'emploi, dans le souci d'assurer la continuité du service administratif, Mme le Maire propose à la commune de prendre un vacataire.

Elle propose que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 20,00 euros, à partir du 5/07/2021.

Délibération prise à l'unanimité

### **4- Finances publiques**

4-1) Décisions budgétaires

a) Décisions modificatives

DM n°1 : Logement – radiateurs

Dans le cadre de la politique des économies d'énergies, il est nécessaire de changer l'ensemble des radiateurs de nos logements, par conséquent, il convient de prendre la décision modificative suivante :

2135 opni : + 2500 €

2188 opni : - 2500 €

DM n°2 : JVS

La somme prévue initialement est insuffisante, il convient de prendre la décision modificative suivante :

2051 opni : + 1000 €

2135 opni : - 1000 €

DM n°3 : Accessibilité

Les devis datent de 2020, au moment de leur validation, les entreprises nous ont informé d'un surcoût, par conséquent, il convient de prendre la décision modificative suivante :

21318 op 58 : + 1500 €

2135 opni : -1500 €

DM n°4 : Lave vaisselle cantine

Le devis date de 2020, l'entreprise nous a informé qu'il y avait un surcoût, par conséquent, il convient de prendre la décision modificative suivante :

2188 opni : + 800 €

2135 opni : - 800 €

DM n°5 : Foyer – isolation

Dans le cadre de la politique des isolations des bâtiments, la commune souhaite profiter de cette aide pour le foyer, par conséquent, il convient de prendre la décision modificative suivante :

21318 opni : + 1400 €

2135 opni : - 1400 €

DM n°6 : Cession de l'ancienne poste – Poste

Dans le cadre de la cession de l'ancienne poste, il convient de faire passer un géomètre, par conséquent, il convient de prendre la décision modificative suivante :

2031 opni : + 1335 €

2135 opni : - 1335 €

DM n°7 : Appartement – électricité

Il s'avère que lors du vote du budget, il était prévu un budget de 10 000 euros, or il s'avère que le devis s'élève à 13378,78 euros, par conséquent, il convient de prendre la décision modificative suivante :

2135 opni : + 3500 €

21578 opni : - 3500 €

DM n°8 : Ecole maternelle – Tables

Suite à une augmentation des effectifs, il convient d'acheter du mobilier scolaire, par conséquent, il convient de prendre la décision modificative suivante :

2184 opni : + 900 €

21578 opni : - 900 €

Délibération prise à l'unanimité

4-2) Divers

a) Licence IV

Depuis le 17/09/2021, la commune loue sa licence IV au bar pour la somme de 50 euros par mois. Par délibération du 14/04/2021, le conseil municipal a décidé de suspendre le contrat jusqu'à nouvel ordre.

Mme le Maire propose de lever la suspension du contrat, avec effet immédiat, étant donné que nous ne sommes plus confinés.

De plus, Madame le Maire propose de reconduire le contrat pour une période de 6 mois dans les mêmes conditions.

Délibération prise à l'unanimité

**4-Autres domaines de compétence**

4-1) Autres domaines de compétences

a) Convention PEDT 2021-2022

Le PEDT de la commune prenant fin en 2020, il convient de le renouveler pour une année.

Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

Cette démarche doit favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, voire extrascolaires, ou permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.

L'objectif du projet éducatif territorial est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part les projets des écoles et, le cas échéant, les projets des établissements du second degré et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

Par conséquent, il convient d'autoriser la signature de la convention.

Délibération prise à l'unanimité

b) Chaudière au bois

Le 30 juin, le SYADEN est venu présenter les différentes possibilités pour la commune.

Au vu de cet exposé, Mme le Maire demande au conseil municipal de se positionner sur la suite à donner à ce dossier

Le conseil municipal souhaite lancer l'étude avec le SYADEN.

Décision prise à l'unanimité.

#### **5- Questions diverses**

- Travaux

- Ecole et Communication

- 106 élèves inscrits à ce jour, les 5 classes sont conservées

- Plan ENIR 3 – le devis a été validé

- Plan de relance – la commune du Mas a été retenue et a obtenu une subvention

- Travaux

- Entretien des espaces verts

- Les employés municipaux peignent les 2 classes de l'école primaire

\*Fibre optique : des poteaux vont être rajoutés dans le village

- Urbanisme

Dépôt du permis de construire – résidence la chamoise – 2ème tranche

La séance est levée à 20h45